

Ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour des points n°3 et n°8-3

- 1 - Approbation du compte rendu du 15 décembre 2011
- 2 - Recrutement des ATER 2012/2013 : procédure et calendrier
- 3 - Liste des Présidents de Comités d'Experts par sections potentiellement concernées par un recrutement d'ATER (Année 2012/2013)
- 4 - Présentation de projets de recherche
- 5 - Avis sur la convention constitutive de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) : statuts de la Fondation de coopération scientifique « RAILENIUM »
- 6 - Statuts types des laboratoires de recherche de l'UVHC (modification)
- 7 - Statuts de l'IDP
- 8 - Demandes de financement auprès de l'UVHC :
 - pour une publication de thèse aux Presses Universitaires du Septentrion (CALHISTE)
 - pour l'organisation de la journée « Financement des PME / TPE » (IDP)
 - pour l'organisation de la manifestation scientifique « Rencontres Mathématiques-Informatique-Automatique pour l'Optimisation » (LAMAV-LAMIH)
- 9 - Convention de création du GIS H2H (DE VISU)
- 10 - Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du 15 décembre 2011

Voté à l'unanimité.

2 – Recrutement des ATER 2012/2013 : procédure et calendrier

M. DERUY présente ce point en donnant quelques informations relatives au traitement des dossiers des ATER. La procédure informatique de dépôt des dossiers de candidatures a été mise en place en 2009, cela n'a pas eu de répercussion sur le recrutement ni sur le nombre de dossiers gérés : 715 l'an dernier (1 à 76 dossiers par section CNU), contre 811 en 2008/2009 (dernière année du traitement des dossiers par voie papier). M. DERUY précise qu'un contrat ATER est un contrat à durée déterminée donnant la qualité d'agent non titulaire de l'Etat. Un ATER recruté à temps plein est rémunéré selon l'indice brut 513 alors qu'à mi-temps sa rémunération correspond à l'indice brut 327.

M. DERUY présente la procédure de recrutement des ATER pour l'année universitaire 2012/2013 ainsi que le calendrier suivants :

Phase	Calendrier 2012	Opérations
1	23 février	Date limite de recueil des besoins des composantes par le VP Recherche et Valorisation. Transmission de ces informations à la DRH par le VPRV
2	12 mars	Campagne de recrutement ⇔ ouverture du serveur sur le site de l'UVHC pour le dépôt des candidatures
3	10 avril	Fermeture du serveur UVHC et réception des candidatures par la DRH
4	11 au 18 avril	Gestion des candidatures par la DRH (et transmission aux Comités d'Experts le 19 avril)
5	19 avril au 18 mai	Période des réunions des Comités d'Experts
6	21 mai	Transmission par les Comités d'Experts de la liste de classement des candidats au VPRV
7	24 mai	Avis du Conseil Scientifique restreint puis décision de recrutement par le Président
8	29 mai	Transmission du PV du CS aux composantes et à la DRH - Traitement du recrutement par la DRH
9	11 juin	Transmission aux composantes (par la DRH) des noms des candidats retenus ayant accepté le recrutement

M. DERUY rappelle que le dossier de candidature déposé sur le site de l'UVHC doit être complet pour être validé, la DRH conseille d'opter pour un dépôt au fur et à mesure pour éviter la saturation du serveur les jours précédents la fermeture de celui-ci. La gestion des candidatures est particulièrement rapide en raison de leur envoi par courriel aux Présidents de Comités d'Experts. La liste des Présidents de CoE, présentée en Conseil Scientifique, doit être transmise à la DRH accompagnée de leurs adresses électroniques.

M. DERUY et Mme CHATELAIN de la DRH sont les interlocuteurs des Présidents de CoE pour toute question relative à la gestion des dossiers de candidature, dans la phase antérieure à la réunion des experts.

M. DERUY recommande aux CoE de classer le plus grand nombre possible de candidats retenus, en raison d'un éventuel refus de leur part (expliqué notamment par l'acceptation d'un poste d'ATER dans une autre université dans laquelle ils auraient candidaté).

M. GUERRA signale les problèmes rencontrés du fait de la possible incompatibilité entre la quotité du temps de travail demandée par le candidat et les besoins des laboratoires de recherche. M. DERUY propose donc de supprimer la mention relative à cette quotité dans les dossiers de candidature, ce qui est validé à l'unanimité par le Conseil Scientifique.

3 – Liste des Présidents de Comités d'Experts par sections potentiellement concernées par un recrutement d'ATER (Année 2012/2013)

M. ARTIBA présente la liste des Présidents de CoE par section CNU potentiellement concernée par un recrutement ATER durant l'année universitaire 2012/2013. M. DERUY rappelle les difficultés rencontrées en cas d'indisponibilité des Présidents de CoE, des suppléants sont donc désignés pour MM. ASSAAD, DE LA ROSA, HERBIN, NICAISE et Mme LERICHE.

Le Conseil Scientifique se prononce favorablement à l'unanimité sur cette liste.

4 – Présentation de projets de recherche

Financements de l'ANR :

M. MOULIN présente le projet ANR **PASNI** « **P**assive **A**coustic **S**ensing **N**etwork and **I**maging » (IEMN-DOAE).

Objectif : proposer une nouvelle méthode de surveillance embarquée, en continu, de structures aéronautiques (Structural Health Monitoring, SHM).

Subvention demandée : 223 099 euros, durée : 42 mois.

Partenaires: IEMN - Lille 1, CNRS, LaMCoS (Laboratoire de Mécanique des Contacts et des Structures – INSA de Lyon et CNRS), Institut Langevin (Paris).

En l'absence de M. ASSAAD, M. CATTAN présente le projet ANR **ExCELSiOR** « **E**xperimental **C**Entrer for **L**arge **S**pectrum **pr**Ope**R**ties of nanostructures from DC to Mid-Infrared » (IEMN-DOAE), répondant au second appel à projet 2011 « Equipement d'excellence » de l'ANR.

Objectif : développer une plateforme de caractérisation électrique en régime dynamique à l'échelle nanométrique en combinant des signaux très hautes fréquences (jusqu'au moyen infrarouge) et des microscopes à nano-sondes multiples.

Subvention demandée : sans objet

L'UVHC participe à ce projet en tant que co-tutelle de l'IEMN.

M. CATTAN présente le projet ANR **LEAF** « **L**aser **proc**Essing **pl**Atform for multi**F**unctional electronics on **F**lex » (IEMN-DOAE), répondant au second appel à projet 2011 « Equipement d'excellence » de l'ANR.

Objectif : mettre en place une plateforme de fabrication de composants et circuits électroniques sur substrat flexible composée d'un système d'usinage laser de haute résolution et d'un système d'écriture laser pour la réalisation d'objets 3D.

Subvention demandée : sans objet, M. CATTAN participe au projet à hauteur de 3 pers. mois (soit 24 000 euros, ce qui représente l'engagement de l'UVHC).

L'UVHC participe à ce projet en tant que co-tutelle de l'IEMN.

Financement de l'Association EGIDE :

En l'absence de MM. TALEB-AHMED et PUDLO, M. GUERRA présente le projet intitulé « Système d'aide au positionnement de caméras pour la motion capture », répondant au second appel à projet 2012 PHC (Partenariat Hubert Curien franco-algérien) TASSILI d'EGIDE.

Objectif : concevoir et valider expérimentalement un système d'aide au placement de caméras pour la motion capture.

Subvention demandée : 38 625 euros, durée : 48 mois.

Partenaire : LESIA (Université Mohamed KHIDER - Algérie)

5 – Avis sur la convention constitutive de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) : statuts de la Fondation de coopération scientifique « RAILENIUM »

La Fondation de Coopération Scientifique « RAILENIUM » constitue le support juridique de l'Institut de Recherche Technologique RAILENIUM (IRT). Les statuts de la Fondation de coopération scientifique RAILENIUM prévoient les règles de gouvernance de l'IRT ainsi que les engagements financiers des membres de la fondation (dotation initiale et ressources).

La rédaction de ces statuts s'est heurtée à diverses difficultés pour les industriels, notamment de nature fiscale : impossibilité pour les industriels de bénéficier d'un avantage fiscal au titre de leurs donations à la fondation. M. CADET intervient en précisant que le refus de l'Etat est justifié par le fait que l'objet de la fondation entre dans le cadre de la thématique des industriels.

M. GARCIA, juriste au sein de la DRV, donne des précisions quant au statut juridique de l'IRT : personne morale de droit privé, agissant en son nom et pour son propre compte. L'UVHC fait partie des administrateurs fondateurs de l'IRT et détient à ce titre un droit de vote (contrairement à d'autres partenaires qui ne disposent que d'une voix consultative). L'UVHC autorise la mise à disposition de ses personnels permanents au sein de l'IRT.

Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à l'unanimité sur les statuts de la Fondation.

6 – Statuts types des laboratoires de recherche de l'UVHC (modification)

Le contrat de l'établissement n'étant désormais plus quadriennal mais quinquennal, il convient de prendre en compte cette évolution dans les statuts types des laboratoires de recherche de l'UVHC.

M. VAGANAY présente ainsi la modification de l'article 5 des statuts types des laboratoires de recherche de l'UVHC (hors unité mixte de recherche) relatif à la désignation pour 4 ans du directeur de laboratoire : suppression de la mention « en phase avec le contrat quadriennal de l'Université ».

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Scientifique.

7 – Statuts de l'IDP

Les statuts du laboratoire de recherche IDP, dont l'activité s'exerce dans les disciplines du droit, de l'économie, des sciences de gestion, de la sociologie et des sciences politiques, sont présentés par M. VAGANAY et M. DE LA ROSA, directeur de l'IDP. Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à l'unanimité.

8 – Demandes de financement auprès de l'UVHC

Aide à publication : Le « Je » et ses Masques dans la Poésie de D.H. Lawrence (CALHISTE)

Mme BRAULT-DREUX n'ayant pu assister au conseil, M. ZIEGER présente cette demande de financement ayant pour objet la publication aux Presses Universitaires du Septentrion d'une version remaniée de la thèse de Mme BRAULT-DREUX intitulée *Le « Je » et ses Masques dans la Poésie de D.H. Lawrence*. L'UVHC est membre des Presses Universitaires du Septentrion et s'est engagée à cofinancer la publication d'ouvrages de Valenciennes.

Mme BRAULT-DREUX est angliciste et fait partie du CALHISTE depuis 2008. Cette publication impliquant un apport financier de 3 000 euros de la part de l'UVHC, elle sollicite le Conseil Scientifique pour une aide à publication de 1 500 euros - le CALHISTE ayant confirmé une prise en charge à hauteur de 1 500 euros.

M. HERBIN, directeur du CALHISTE, insiste sur la nécessité de revoir le rôle de l'UVHC dans les P.U. du Septentrion, et notamment d'établir un accord clair sur le cofinancement des publications. Actuellement, la cotisation aux P.U. du Septentrion et le paiement d'une décharge de service de son directeur sont pris sur le budget de la DRV.

Une facture s'élevant à 6 000 euros n'a toujours pas été acquittée par l'UVHC. M. ZIEGER précise que la cotisation annuelle à l'association est de 3 000 euros, cette somme doit donc certainement représenter les frais de cotisation pour les deux dernières années.

Le directeur des P.U. du Septentrion, M. VAILLANT, est favorable à une reconduction de l'accord cadre entre les deux établissements, ainsi qu'à une participation dégressive de l'UVHC suivant le nombre d'ouvrages publiés de l'Université, et souhaite que la cotisation annuelle soit revue suivant le même principe.

M. ABRAMOVICI indique que l'organisation de ces Presses Universitaires implique une automaticité des publications et qu'à ce titre, une pression est exercée sur les comités de lecture. Le Ministère invite à ne pas publier dans une logique strictement régionale mais à prendre en compte un contexte éditorial et de choisir les meilleurs manuscrits.

M. CATTAN demande si ces publications peuvent être achetées par tous. Réponse de M. ZIEGER : oui, près de 400 exemplaires sont vendus entre 20 et 25 euros - le tirage dépend de la décision de l'éditeur.

Mme BONNAFOUS signale que ces publications doivent être exceptionnelles dans la mesure où elles entrent dans le cadre du budget de la politique scientifique de l'établissement, déjà très serré. Cette aide à publication va nécessairement impliquer la réduction de la part consacrée à d'autres questions.

Mme MAIRESSE considère qu'un effort doit être fait vis-à-vis des SHS, qui ont un mode de financement différent de la plupart des autres composantes de recherche de l'UVHC.

M. ZIEGER précise qu'en contrepartie de la cotisation versée par l'UVHC, le sigle de l'université figure sur tous les ouvrages publiés (même non-valenciennois) ainsi que sur le site internet des P.U. du Septentrion.

M. ARTIBA accepte l'organisation d'une entrevue avec les principaux acteurs de ces Presses Universitaires, il indique au conseil que ces publications demeurent des cas exceptionnels qui, à ce titre, doivent être aidés.

Le Conseil Scientifique émet donc un avis favorable à l'unanimité sur cette demande d'aide à publication.

Journée « Financement des PME / TPE » (IDP)

Au titre de l'organisation d'une journée dédiée au financement des PME/TPE par l'IDP, qui aura lieu le 23 mars 2012 à l'UVHC, Mme MAIRESSE et M. VIGNERON sollicitent une aide de 1 000 euros du CS. Ils réalisent la présentation du programme et du budget prévisionnel de cette journée. La problématique soulevée est peu étudiée en recherche et en finances, en l'absence de base de données. La nature hétérogène des PME les rend plus difficiles à étudier. Le but de cette journée est de permettre aux chercheurs de se rencontrer afin d'échanger autour de cette thématique. De nombreuses universités se sont associées à cette journée.

M. CADET félicite cette initiative et demande pour quelle raison les PME / TPE n'ont pas été sollicitées pour y participer. Réponse : s'il n'existe pas de relation de confiance avec l'université, il est difficile d'obtenir des sources d'informations fiables. L'objectif premier est de construire en partenariat avec le monde scientifique, le partenariat avec les PME / TPE débutera une fois que cet axe thématique aura été développé.

Cette demande a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Scientifique.

« Rencontres Mathématiques-Informatique-Automatique pour l'Optimisation » (LAMAV-LAMIH)

Mme BAGHERY, Maître de Conférences au LAMAV, présente l'objectif et le budget prévisionnel de cette manifestation scientifique qui se tiendra à l'UVHC les 11 et 12 octobre 2012, et pour laquelle un financement de 2 000 euros est demandé au Conseil Scientifique.

Elle réunira à la fois des équipes du LAMAV et du LAMIH sur une problématique commune : l'optimisation.

Les inscriptions à ce colloque ne seront en principe pas payantes, sauf dans l'hypothèse où les subventions demandées en vue de son organisation ne sont pas obtenues.

Voté favorablement à l'unanimité par le CS.

9 – Convention de création du GIS H2H (DE VISU)

En l'absence de Mme MERVIEL, directrice du laboratoire DE VISU, M. USEILLE présente cette convention de création du GIS Human to Human (H2H). L'objectif étant d'approfondir une collaboration, débutée en 1995 avec notamment des universités parisiennes, dans la création du numérique et du design.

Ce groupement d'intérêt scientifique vise à créer une synergie entre les parties à la convention (au nombre de 16) afin de dynamiser le développement de la recherche et de l'innovation dans les différents domaines de l'art et du design, sensibles à l'impact des médias émergents, mais aussi de fédérer ses partenaires afin de construire un projet scientifique commun de recherche et de formation dans les domaines artistiques, scientifiques et technologiques.

A la question : pourquoi des partenaires de l'Île de France ? M. USEILLE répond que d'une part ces établissements sont très représentatifs dans ces domaines au niveau national, et d'autre part que les partenaires régionaux n'ont quant à eux pas tenu toutes leurs promesses sur des projets antérieurs - mettant en péril la collaboration qui existait.

M. ARTIBA signale qu'au vu du relevé de certaines incohérences et imprécisions de la convention par les juristes de la DRV, il serait nécessaire - après signature - de procéder à sa révision.

M. CADET indique qu'une présentation PowerPoint de la collaboration au travers de ce GIS aurait selon lui été utile.

M. GUERRA demande pourquoi DE VISU ne s'est pas associé à l'équipe lilloise EUREKA. M. USEILLE lui répond que la coopération n'a pas été franche dès le départ, d'où le choix de suivre une toute autre direction.

Mme BONNAFOUS propose que le Conseil Scientifique se prononce sur l'opportunité de l'adhésion à ce GIS au regard de la politique scientifique de l'université. La volonté de révision du document sera émise par l'UVHC.

M. ARTIBA rappelle que des universités très prestigieuses ont déjà signé cette convention, et qu'il serait donc malvenu de ne pas le faire. M. GUERRA déplore également l'absence d'une présentation réalisée par Mme MERVIEL.

M. ARTIBA indique qu'il sera demandé à Mme MERVIEL de présenter les activités de ce GIS lors d'un prochain Conseil Scientifique.

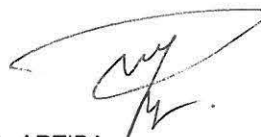
Le CS émet un avis favorable à l'unanimité sur l'opportunité de l'adhésion de l'UVHC au GIS H2H.

10 – Questions diverses

M. POLET soulève une question relative au SCD, il souhaite savoir pourquoi les BIATSS ne sont pas autorisés à emprunter des ouvrages plus de 15 jours. Mme TRUFFERT indique que cela est régi par le règlement, toute modification de cette disposition qui doit être approuvée par les conseils. Des dérogations ont déjà été accordées pour ceux qui l'ont demandé individuellement. D'autres points du règlement méritent également d'être modifiés, il serait donc opportun qu'ils le soient de façon concomitante. Le SCD y est tout à fait favorable, cependant seule la validation réglementaire pourra le permettre.

Valenciennes, le 6 février 2012

Le Vice-Président Recherche et Valorisation



A. ARTIBA

Présidence du C. S. : M. ARTIBA, Vice-Président Recherche et Valorisation

Présents :

Collège A :

Mme MAIRESSE
MM. ABRAMOVICI, CATTAN, GAZALET, GUERRA, LOCHEGNIES, VRANCKEN, ZIEGER

Collège C :

Mme DUCRET
MM. ADAM, JENNY, MENET, POLET

Collège E :

Mme GIRARD
MM. DANJOU, GARÇON

**Personnalités
extérieures :**

M. CADET

Invités :

Mmes BAGHERY, BONNAFOUS, TRUFFERT
MM. DE LA ROSA, DERUY, DOGHECHE, GARCIA, HERBIN, MOULIN, TRICOTEAUX, USEILLE, VAGANAY,
VIGNERON

**Ont donné
pouvoir :**

Mme LERICHE. à M. LOCHEGNIES, M. NONGAILLARD à M. GAZALET, M. SODAÏGUI à M. GARÇON, Mme
PETILLON à M. ZIEGER, Mlle MAYEUR à M. CATTAN, Mme GUILAIN à Mme GIRARD, M. KAMINSKI à
M. VRANCKEN, M. DELBECQ à M. CADET, M. PAPIN à Mme DUCRET, Mme PAILLOUS à Mme
MAIRESSE

Excusés :

M. RIVENQ